



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

29^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Antananarivo, le 12 décembre 2019

.....

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 29^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue à Antananarivo, en République de Madagascar, le 12 décembre 2019.

Elle a été officiellement ouverte par son Excellence Christian NTSAY, Premier Ministre, Chef du gouvernement de la République de Madagascar et présidée, conformément aux dispositions statutaires, par Madame Gisèle RANAMPY, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales de la République de Madagascar, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2020.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Election du Président du Conseil des Ministres

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale, le Conseil a élu à l'unanimité, et par acclamations, Madame Gisèle RANAMPY, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales de la République de Madagascar, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2020.

Le Conseil a félicité le Président sortant, Monsieur Gilbert B. BAWARA, Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Réforme administrative et de la Protection Sociale de la République togolaise, pour avoir exercé avec éclat, son mandat.

Le Conseil a également félicité la Présidente entrante et l'a assurée du soutien de ses pairs pour l'accomplissement de ses missions durant son mandat.

2. Examen et adoption du compte rendu de la 28^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle de la prévoyance sociale tenue le 14 juin 2019 à Genève (Suisse)

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 28^{ème} session ordinaire tenue le 14 juin 2019 à Genève (Suisse).

3. Examen et adoption des projets du plan d'actions et du budget de l'exercice 2020

Le Conseil des Ministres a examiné les projets de plan d'actions et de budget de l'exercice 2020 de la Conférence.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres les a adoptés.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : deux milliards cent soixante-dix-huit millions quarante-cinq mille (2 178 045 000) FCFA.

Les dépenses se composent comme suit :

- dépenses de fonctionnement: un milliard sept cent quatre-vingt-quatre millions quarante-cinq mille (1 784 045 000) FCFA;
- dépenses d'investissement: trois cent quatre-vingt-quatorze millions (394 000 000) FCFA.

4. Examen et adoption du rapport annuel 2018 du Secrétaire Exécutif

Le Conseil des Ministres a examiné le rapport annuel 2018 de la Conférence et a exprimé des préoccupations relatives à la non-production des données statistiques, financières et comptables par certains Organismes de Prévoyance Sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres a accordé un délai supplémentaire expirant au 31 mars 2020 aux organismes n'ayant pas transmis les données au Secrétariat Exécutif pour les produire.

Toutefois, le Conseil des Ministres a adopté le rapport annuel 2018 et a autorisé le Secrétariat Exécutif à procéder à sa publication au terme dudit délai.

5. Débat sur le projet de texte relatif au socle juridique de sécurité sociale pour les Etats membres de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a pris connaissance du projet de socle juridique relu, amendé et validé de façon consensuelle par le Comité d'Experts, en exécution de sa Décision n° 551/CM/CIPRES du 14 juin 2019.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et après échanges, le Conseil a adopté le Socle juridique sous forme de Directive.

Il a fixé un délai de quatre (04) ans, à compter de janvier 2020, pour sa transposition dans les législations nationales.

6. Point sur l'exécution des décisions prises par le Conseil des Ministres lors de ses 27ème et 28ème sessions ordinaires tenues respectivement à Lomé au Togo en mars 2019 et à Genève en Suisse en juin 2019

Le Conseil des Ministres a pris acte du niveau d'exécution de ses décisions.

Il a félicité le Secrétaire Exécutif pour les diligences accomplies dans la mise en œuvre de ses décisions et recommandations.

7. Examen et adoption des propositions de sanctions applicables aux organismes de prévoyance sociale pour défaut de production des données financières, comptables et statistiques dans les délais impartis au Secrétariat Exécutif de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des propositions de sanctions applicables aux organismes de prévoyance sociale pour défaut de production des données statistiques, financières et comptables dans les délais impartis au Secrétariat Exécutif de la CIPRES.

Prenant en compte la nécessité pour la CIPRES de disposer des données, le Conseil des Ministres a adopté les propositions de sanctions du Comité d'Experts et les a complétées par deux alinéas :

- le premier portant sur la publication à chaque session du Conseil des Ministres de la liste des OPS n'ayant pas produit leurs données ;
- le deuxième demandant au Secrétariat Exécutif de déployer des missions auprès des OPS qui éprouvent des difficultés dans la production de leurs données.

8. Point sur la ratification du Traité révisé de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a été informé que sur les dix-sept (17) Etats membres de la Conférence, quatre (4) n'ont pas, à ce jour, signé le Traité révisé adopté par Décision N°378/CM/CIPRES du 14 février 2014.

Concernant la ratification du Traité révisé, huit (08) Etats ont procédé à sa ratification et ont transmis au Secrétariat Exécutif de la CIPRES les instruments y afférents.

En conséquence, le Conseil des Ministres a invité les Etats membres concernés à signer le Traité révisé et à accélérer la procédure de ratification.

9. Nomination d'un Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale à l'issue du 9ème concours

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des propositions du Comité d'Experts sur le recrutement et la nomination d'un (1) Inspecteur Régional de la Prévoyance Sociale.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres a autorisé la prorogation de la date de dépôt de candidatures au 31 janvier 2020 et l'organisation des épreuves écrites en février 2020.

10. Point sur la ratification de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES

Le Conseil des Ministres a été informé que seuls huit (8) Etats membres sur les dix-sept (17) ont ratifié la Convention multilatérale.

Par ailleurs, les Etats l'ayant ratifiée n'ont pas amorcé la mise en application entre eux, bien que conformément aux dispositions de l'article 49 de ladite convention, celle-ci est applicable entre deux Etats dès lors que les instruments de ratification desdits Etats ont été déposés.

En conséquence, le Conseil des Ministres a invité ses membres à mener des actions de sensibilisation afin d'aboutir à la ratification et à l'application effective de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale de la CIPRES.

11. Point détaillé des diligences restant à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en place effective du Fonds d'Investissement Africain (FIA) des organismes de prévoyance sociale

Le Conseil des Ministres a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux d'opérationnalisation du Fonds d'Investissement Africain (FIA) de la zone CIPRES présenté par le Président du COPIL FIA.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts et après échanges, le Conseil des Ministres a adopté le calendrier de mise en œuvre.

S'agissant du reliquat de cent dix-sept millions cinquante mille six cent cinquante-six (117 050 656) FCFA relatif à l'étude de faisabilité du FIA, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation de ce montant au financement des actions restant à mettre en œuvre.

Par ailleurs, sur proposition du Comité d'Experts, le Conseil des Ministres a désigné Mesdames DJUKAM FONKWA Epse BOUBA Cécile Gernique, Secrétaire Exécutif et

ZONGO HIEN Laure, Directrice Générale de la CARFO du Burkina Faso, comme nouveaux membres du COPIL-FIA

12. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence et s'est réjoui des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Toutefois, il a invité les Etats membres ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions à prendre les dispositions nécessaires en vue de leur règlement.

Concernant les arriérés de contributions de la République des Comores, de la République de Guinée-Bissau et de la République de la Guinée-Equatoriale, le Conseil des Ministres a donné instruction au Secrétaire Exécutif de négocier des échéanciers de paiement desdits arriérés et de les amener à payer régulièrement à l'avenir, les en-cours.

La même décision s'applique également aux arriérés de contributions de la République gabonaise.

13. Organisation du 3ème Forum international sur la retraite dans la zone CIPRES en 2020

Le Conseil des Ministres a pris acte de l'Organisation de la 3^{ème} édition du Forum International sur la retraite dans la zone CIPRES par la République gabonaise.

14. Choix du pays devant abriter la 31ème session ordinaire du Conseil des Ministres

Après examen de ce point et suite à l'acceptation de la République du Bénin, le Conseil des Ministres a donné son accord pour la tenue de sa 31^{ème} session au cours de la première quinzaine du mois de décembre 2020 en République du Bénin.

Le Conseil des Ministres a félicité les Autorités de ce pays pour avoir accepté d'abriter cette session.

15. Divers

Au titre des divers, le Conseil a échangé sur les points ci-après :

- Inauguration du siège de la CIPRES

Sur ce point, le Conseil des Ministres a décidé de l'organisation d'une session extraordinaire au deuxième trimestre 2020 au cours de laquelle, entre autres

questions, le Secrétaire Exécutif prêterait serment, conformément à l'article 10 des Statuts du Secrétariat Exécutif et le nouveau siège de la CIPRES sera inauguré.

- Requête du Secrétaire Exécutif sortant sur le paiement de ses droits de congés non jouis

Le Conseil des Ministres ayant noté que les dispositions de l'article 29 des Statuts du Personnel de la CIPRES avaient été correctement appliquées, a décidé de clore définitivement ce dossier.

- Présence des Ministres aux sessions du Conseil

A cet effet, le Conseil des Ministres a invité chaque Ministre de Tutelle à prendre les dispositions nécessaires pour assurer une participation effective aux sessions qui se tiennent en Afrique.

Au terme de ses travaux, le Conseil a remercié Son Excellence, Andry Nirina RAJOELINA, Président de la République de MADAGASCAR, pour avoir accepté que son pays abrite sa 29^{ème} session ordinaire.

Il a, par ailleurs, exprimé sa sincère gratitude pour toutes les facilités mises à sa disposition qui ont permis le bon déroulement de ses travaux.

Enfin, le Conseil des Ministres a adressé ses remerciements au Gouvernement de la République de Madagascar et au peuple malgache pour la chaleur de l'accueil qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont bénéficié durant leur séjour en terre malgache.

Fait à Antananarivo, le 12 décembre 2019

LE CONSEIL